

L'Adresse—M. Epp (Provencher)

Dans ma question je reconnais avec le ministre que nous tenons tous beaucoup à ce qu'on agisse le plus rapidement possible dans le dossier des garderies d'enfants. Je souhaite qu'il adopte notre position qui est celle, je pense, du comité; elle consiste à autoriser les initiatives fédérales, dans la conviction que nous ne sommes pas tenus d'attendre l'approbation des provinces.

**M. Epp (Provencher):** Monsieur le Président, la députée a commencé par parler de la désindexation partielle des allocations familiales. Elle n'a cependant pas parlé autant des modifications au crédit d'impôt-enfants. Elle et moi avons une différence fondamentale de position sur ce point, et cela n'a pas changé. Notre gouvernement a supprimé partiellement la pleine indexation des allocations familiales et a augmenté—de façon non négligeable, à mon avis—le crédit d'impôt-enfants.

**Mme Mitchell:** Seulement pour les pauvres.

**M. Epp (Provencher):** Je le répète, l'augmentation était non négligeable. Du moins est-ce ainsi que je la considère. Si l'on tient compte de la valeur sociale du crédit d'impôt-enfants, mon argumentation tient toujours. De plus, nous anticipons le paiement du crédit d'impôt-enfants de sorte que les parents recevront deux versements dans une même année civile. Ils en toucheront un fait un dans la période de novembre-décembre. Cela en soi constitue un avantage et a été bien accueilli.

J'aimerais faire valoir un troisième point—et je ne pense pas que la députée pourra trouver à y redire: c'est une amélioration de la situation de l'emploi qui sera vraiment le plus avantageux pour tous les enfants. Nous ne devrions pas perdre cet objectif de vue. Il faut tenir compte également de ce point pour arriver à une vue d'ensemble judicieuse de la situation.

La députée a en outre parlé du groupe d'étude sur la garde d'enfants dont elle fait partie. Je la félicite, elle et ses collègues du groupe d'étude, pour les nombreuses heures qu'ils ont consacrées à leur rapport. Il importe évidemment que je garde mon opinion pour moi en tant que ministre jusqu'à ce que j'obtienne celle du groupe d'étude avant de souscrire à la moindre position.

**M. Boyer:** Monsieur le Président, il est très encourageant d'entendre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) donner une appréciation générale de la justice sociale et de l'importance qu'y attache le gouvernement, surtout en parlant de questions comme les allocations aux conjoints, les allocations familiales et les améliorations aux pensions des anciens combattants. Il faut y voir la marque d'un parti ayant une conscience sociale et un gouvernement pour lequel la justice sociale est extrêmement importante. C'est dans ce contexte particulièrement que j'ai été heureux d'entendre le ministre aborder la crise nationale de la toxicomanie.

Je voudrais poser une question précise qui touche, du moins selon moi, la racine même du problème. La GRC estime que les profits réalisés annuellement au Canada par les trafiquants de drogue s'élèvent à 10 milliards de dollars, soit 10 000 millions de dollars. Le ministre pourrait-il nous décrire d'autres mesures que le gouvernement est disposé à prendre non seulement afin de réglementer comme il l'a signalé, ce avec quoi je suis d'accord, mais également pour s'attaquer à ces profits qui sont certainement responsables en grande partie de la toxicomanie qui afflige notre société?

• (1220)

**M. Epp (Provencher):** Monsieur le Président, le député a donné un certain chiffre et il semble bien, en effet, selon les estimations que nous avons, que les profits se chiffrent en milliards. C'est là l'aspect financier. Le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) a annoncé publiquement qu'il présenterait des modifications au Code criminel—il s'agit d'un autre aspect de notre stratégie de lutte contre la toxicomanie—relativement aux profits illégaux. J'en resterai là à ce sujet. Cette question relève de la compétence du ministre de la Justice, et c'est à lui qu'il incombe de décrire les modifications qu'il entend proposer. J'espère que ces modifications satisfieront tous les députés.

Si vous voulez bien m'accorder un instant, il y a une autre question, monsieur le Président, sur laquelle je voudrais m'attarder. En tant que député, je suis non pas découragé, mais déçu plutôt. Ce qui me déçoit, ce sont non pas les critiques auxquelles le gouvernement pourrait s'exposer au sujet de certaines questions, par exemple la stratégie utilisée pour lutter contre la toxicomanie, car je siège ici depuis assez longtemps pour savoir que c'est tout à fait légitime, mais c'est plutôt de voir que d'une part, il ne se passe pas un jour sans que nos journaux et notre presse électronique ne nous fassent part de tragédies dues à l'alcoolisme et la toxicomanie et de leur effet sur les familles canadiennes mais que d'autre part, lorsque le premier ministre ou n'importe lequel d'entre nous à la Chambre, des deux côtés, présente des programmes relatifs à ces questions, ils sont critiqués ou perçus comme une réponse politique. J'ai davantage de respect pour les députés. Nous avons nos divergences de vues. Nous le savons. Il existe toutefois dans la société certains principes fondamentaux et certains jugements sur lesquels nous sommes d'accord. Ainsi, quand nous quitterons ces lieux, nous espérons tous que la société sera meilleure grâce à nos initiatives, nos lois, nos travaux en comité ou que sais-je encore? Je suis convaincu que face à la pornographie et à l'abus de l'alcool, du tabac et des drogues, les Canadiens appuient les parlementaires qui veulent améliorer la situation du Canadien moyen, qu'il y a moyen de réduire ces abus et de présenter à la jeunesse canadienne des modèles positifs au lieu d'afficher un certain cynisme comme on le fait si souvent.

**Des voix:** Bravo!

**M. le vice-président:** Débat. Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

**M. Nunziata:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour poser d'autres questions au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Je sais que le ministre...

**M. le vice-président:** Je regrette mais, selon la présidence il n'y a pas consentement unanime.

[Français]

**M. Gauthier:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président, au sujet d'un autre rappel au Règlement. Je crois que vous avez donné la parole au député de Regina-Ouest (M. Benjamin), et je l'accepte. Je vous ferai remarquer que la question devant la Chambre est l'amendement de mon chef, le chef de l'Opposition officielle (M. Turner), et cette question-là fera l'objet d'un vote demain après-midi. Je vous ferai remarquer